

Service communal concerné : Direction générale
Agent traitant : Stéphanie DENIS, Directrice générale ff. ☎ 081/44.89.02 ■ stephanie.denis@floreffe.be
Concerne : Convocation réunion du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale
Nos références : Convocation CC 26 10 2021 - CDU : -2.075.1.077.53

Mesdames et Messieurs,

Par le présent courrier, nous vous invitons à participer **à la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale** qui se tiendra le **mardi 26 octobre 2021** dès **20h00**.

Cette réunion aura pour objet la présentation du rapport annuel sur les synergies (annexe au budget 2022).

Nous vous rappelons que cette réunion conjointe ne donne lieu à aucun vote, mais que, toutefois, pour se réunir valablement, il conviendra que la majorité des membres en fonction tant du Conseil communal que du Conseil de l'action sociale soit présente.

Cette réunion conjointe sera suivie **d'une séance du Conseil communal**.

Ces deux séances auront lieu en visioconférence via l'application TEAMS. Pour vous connecter à celles-ci, une demande de rendez-vous, vous sera envoyée par mail séparé.

Les réunions en visioconférence sont justifiées par le fait que la salle des fêtes communale est indisponible le 26 octobre 2021 ; qu'aucune autre salle suffisamment équipée (tables, chaises, son) n'est actuellement disponible sur le territoire communal ; qu'il apparaît nécessaire de se réunir afin de permettre la continuité du service public (notamment le vote des modifications budgétaires). Cette mesure est prise en vertu de l'article 6511-1, 2° du CDLD permettant les réunions en distanciel lors de l'enclenchement des phases fédérales d'urgence (phase toujours activée dans le cadre de la pandémie du Coronavirus).

En annexe du présent courrier, vous trouverez :

- l'ordre du jour de ladite séance ;
- le procès-verbal de la séance précédente ;
- la modification budgétaire n°2 (services ordinaire et extraordinaire) – exercice 2021.

Tous les dossiers se rapportant aux points de l'ordre du jour sont mis à votre disposition :

- sur la plateforme E-délib.
- ainsi qu'à la Maison communale durant les heures d'ouverture des bureaux auprès du Secrétariat communal, et ce, conformément au règlement d'ordre intérieur (article 20) arrêté par le Conseil communal en date du 12 mars 2007.

L'équipe communale et l'équipe du CPAS.

Pour la Commune de Floreffe,

La Directrice générale ff,

Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre-Président,

Albert MABILLE

Pour la Centre public d'Action sociale,

La Directrice générale,

Natacha GLIBERT



La Présidente du CPAS,

Carine HENRY